



## COMMUNE DE SAINT-JEAN-SUR-MAYENNE

Département de la Mayenne - Arrondissement de Laval

Mairie – 36, rue Maurice Courcelle  
53240 SAINT-JEAN-SUR-MAYENNE  
Tél. 02-43-01-11-15

E-mail : [mairie@stjeansurmayenne.com](mailto:mairie@stjeansurmayenne.com)

### ARRETE N° P2026-07

Portant délégation de fonction à  
**Monsieur Sébastien LÉON**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-18,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 constatant l'élection de Monsieur Sébastien LÉON en qualité d'adjoint au maire,

Vu la délibération n°2026-20 en date du 20/03/2026, fixant le nombre d'adjoints au maire,

Considérant que pour la bonne marche des affaires communales, il convient de déléguer une partie des délégations du maire à Monsieur Sébastien LÉON.

#### ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : A compter du 20 mars 2026, il est donné à Monsieur Sébastien LÉON, 2<sup>ème</sup> adjoint, délégation de fonction sous ma surveillance et ma responsabilité pour :

- Affaires sportives
- Affaires culturelles
- Relation avec les associations
- Vie économique
- Accompagnement de la bibliothèque
- Tourisme

**Article 2** : L'adjoint délégué assurera l'instruction et le suivi des dossiers relevant de sa compétence et pourra signer tous les documents y ayant droit.

Lorsque la délégation entraîne une signature, la signature de l'adjoint sera précédée de la mention « par délégation »

**Article 3** : En cas d'indisponibilité de Monsieur Sébastien LÉON, les fonctions qui lui sont déléguées seront exercées – sous ma surveillance et ma responsabilité – par Madame DUFROU.

**Article 4** : Aucun engagement de dépense ne sera effectué sans l'aval et la signature de Monsieur le Maire au-delà de 2500,00€.

**Article 5** : la secrétaire générale de mairie est chargée de l'application du présent arrêté et publié dans les formes habituelles. Le présent arrêté sera transcrit au registre des arrêtés de la mairie et transmis à Madame la Préfète de la Mayenne ainsi qu'à Madame La Trésorière du Pays de LAVAL et notifié à l'intéressé.

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

053-215302290-20260320-P2026-07-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/03/2026

Notifié le  
Sébastien LÉON

Fait à ST JEAN SUR MAYENNE,

En date du : 20/03/2026

Le Maire,



Olivier BARRÉ